

Le Mot du Maire

Bonjour à toutes et à tous,

Les rayons de soleil d'un printemps qui semble avoir bien du mal à s'installer, nous donnent toutefois quelques raisons de retrouver des couleurs dans un monde qui marche sur la tête.

Néanmoins, le contexte budgétaire devenu extrêmement contraint nous impose de limiter nos ambitions mais ne nous empêche pas de poursuivre avec volontarisme notre action et de préserver la vitalité d'Ancier.

Le vote du Budget au dernier conseil en est le reflet.

De par la baisse draconienne des dotations de l'Etat imposée aux collectivités territoriales, les budgets communaux et des collectivités locales sont de plus en plus serrés. La commune d'Ancier n'y échappe pas : la dotation globale de fonctionnement est passée de 47 500€ en 2013 à 36 600€ en 2016, soit une baisse de pratiquement 11 000€. Et nous ne savons pas ce qu'il en sera pour les années à venir...

Dans le même temps, des charges nouvelles apparaissent : En matière d'urbanisme, l'instruction des autorisations aux droits des sols n'est plus assurée par les services de l'Etat depuis le 1er juillet 2015. Ce désengagement a un coût qui est à la charge de la commune alors qu'en revanche, la totalité des taxes d'aménagement communales est reversée à la communauté de communes du Val de Gray.

Malgré tout, nous avons pris la décision de ne pas augmenter les taux d'impositions des taxes locales. Les taxations à Ancier restent largement en dessous de la moyenne comparativement aux communes de notre strate : 5,07% de taxe d'habitation à Ancier contre 10,21% en moyenne ; 12,18% de taxe foncière bâti contre 14,52% et 27,76% de taxe foncière non bâti contre 39,99%.

En revanche, le montant de la dette par ancierois ne nous permet plus d'avoir recours à l'emprunt : de 108€ en 2009, il est passé à 51€ en 2011 pour redescendre progressivement à 39€ actuellement.

Nous avons donc capitalisé depuis deux ans afin de conserver une bonne autonomie financière pour les investissements prévus en 2016 : La deuxième tranche d'optimisation de l'éclairage public est en cours d'achèvement ; la fin de l'aménagement du parking de la mairie est prévu pour mai-juin ; la rénovation des escaliers de l'église va être réalisée tout prochainement de même que la première tranche de l'aménagement du chemin piétonnier entre la rue du Fourneau et la rue des Chailles ; enfin, les travaux d'accessibilité par la face sud de l'église et l'ouverture sur le parc devraient démarrer dans l'été et divers aménagements qualitatifs de sécurité également. Tous ces travaux sont subventionnés et nous vous en rendrons compte au fur et à mesure de leur achèvement dans les prochaines lettres de liaison.

Un autre sujet de satisfaction est la vitalité des associations de notre commune. Ce début d'année a déjà été propice à de belles rencontres et d'autres, encore nombreuses, vont suivre. Merci à tous les bénévoles qui contribuent à œuvrer pour le bien vivre à Ancier, et merci à vous tous, ancierois et ancierois, pour votre participation à ces rendez-vous plein de chaleur et de convivialité.

Je vous donne rendez-vous pour la cérémonie de commémoration de la Victoire de 1945, le 8 mai prochain et vous souhaite à toutes et à tous un très beau printemps.

Avec mes amitiés,

Nadine Daguet.

Mairie d'Ancier :

13, rue Simon Gauthiot - 70100 Ancier - Tél 03.84.64.84.66 - Email : mairieancier@wanadoo.fr

Horaires du secrétariat de mairie :

Le Mardi & Jeudi de 13h30 à 18h30 et le Vendredi de 8h à 12h & de 13h30 à 16h30.

Permanence du Maire ou d'un Adjoint au maire :

Le Mardi de 17h00 à 18h00 et sur rendez-vous

Nombre de Membres en exercice : 9 - Sous la présidence de Nadine Daguet - Maire

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr Robert TABOURET, doyen d'âge, a approuvé, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2015 qui se résume ainsi : Déficit d'investissement : 86171.59€ (dont 74518€ de RAR) Excédent de fonctionnement : 97481.97€ auquel s'ajoute 1527.14€ d'excédent de clôture du CCAS, soit un excédent de clôture s'élevant à 24491.11€ après retrait des 74518€ de Reste à Réaliser.

Le Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Nadine DAGUET, a approuvé, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2015.

Il a ensuite été procédé, à l'unanimité, à l'affectation des résultats 2015 de la manière suivante : Affectation de l'excédent de fonctionnement de 97481.97€ au compte R002 - Affectation du déficit d'investissement de 11653.59€ au compte D001. Avec un reste à réaliser de 74518€, le besoin de financement, soit 86171.59€ est affecté au compte R1068. L'excédent de fonctionnement de 2015 soit 97481.97€ permet de résorber le besoin de financement de la section d'investissement qui s'élève à 86171.59€. La différence, soit 22963.97€ s'ajoutera au compte 110 ainsi que le résultat du CCAS de 1527.14€, Soit 24491.11€ au compte 110.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'état nominatif des taux d'imposition des taxes d'habitation, foncière (bâti) et foncière (non bâti) pour l'année 2016 et du montant des produits assurés, a décidé à l'unanimité, de ne pas modifier les taux de références applicables aux bases établies pour 2016 qui se résument ainsi :

	2015	2016	Bases d'imposition prévisionnelles	Produits assurés
Taxe d'habitation	5.07%	5.07 %	679 000	34 471€
Taxe foncière bâti	12.81%	12.81 %	433 500	55 531€
Taxe foncière non bâti	29.20%	29.20 %	16 500	4 818€
				<i>94 820€</i>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté par chapitre et en équilibre, le budget primitif 2016 qui se présente ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	244 974.00€	212 955.00€	457 929.00€
Recettes	244 974.00€	212 955.00€	457 929.00€

Il a été décidé, à l'unanimité, d'imputer en section d'investissement les dépenses suivantes inférieures à 500€ :
 * Aménagement du plateau sportif de la Commune (Paniers de basket - Buts/filets de hand-ball - Barrière basculante - Arceaux de sécurité et amovibilité -clôture de 25 mètres) équipements destinés à être installés à demeure
 * Achat d'une sonorisation portable d'un montant de 149.99€ présentant un caractère sans équivoque de durabilité
 * Achat de lauriers pour la création d'une haie arbustive en limite séparative du terrain de foot d'un montant de 381.81€ s'agissant de plantations destinées à rester en place à demeure en vue de dissimuler, après croissance des arbustes, le mur de clôture inesthétique du riverain.

Après lecture de l'état de l'actif de la commune au 31/12/2015, Il a été décidé, à l'unanimité, de réformer les biens suivants devenus hors d'usage : un scanner, une sonorisation à lecteur de cassettes, un lave-vaisselle.

Considérant que l'agent en charge de l'entretien des locaux municipaux a fait valoir ses droits à la retraite et que le poste d'accompagnateur de bus scolaire arrive à échéance au 31/08/16, considérant que ces postes ne seront pas pourvus en raison de restrictions budgétaires, Il a été décidé, à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint technique dans le cadre d'un contrat d'aide à l'emploi,

dispositif ouvert aux collectivités territoriales ainsi exonérées des charges patronales de sécurité sociale et pour lequel l'Etat prend en charge 65 % de la rémunération. Créé à compter du 01/05/2016 à raison de 20 h hebdomadaires, ce CDD, dont la rémunération sera indexée sur la grille des adjoints techniques de 2ème classe 1er échelon, sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable. Le Conseil Municipal a autorisé Mme le Maire à signer la convention avec l'Etat et toutes les pièces afférentes pour mettre en place ce dispositif et recruter un demandeur d'emploi dans ce cadre.

Considérant le prochain départ à la retraite de L'Adjoint Technique Principal titulaire, et pour permettre le recrutement d'un adjoint technique en remplacement afin d'assurer les missions d'agent polyvalent à l'entretien de la commune, Il a été décidé, à l'unanimité, de créer un poste d'Adjoint technique de 2ème classe à temps complet et à hauteur de 35 heures hebdomadaires, à compter du 01 juin 2016.

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le programme de travaux de l'ONF pour l'année 2016 qui s'élève à 2323.31€ TTC, somme inscrite au BP 2016.

Il a été décidé, à l'unanimité, de signer la motion d'adhésion au GHT de Besançon pour l'Hôpital de Gray, dont Mme le Maire a donné lecture.

Mme le Maire ayant exposé que Mr VILLARD Christophe a proposé de dédommager la commune en réparation du préjudice qu'il a causé en percutant avec son véhicule trois bornes de sécurité protégeant le passage pour piétons situé rue des Prunus, le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, la recette pour un montant de 250€ et de l'imputer à l'article 70878 du Budget Primitif 2016

Mme le Maire a rappelé que, dans le cadre de sa participation financière aux voyages scolaires des enfants de la commune, le Conseil municipal avait décidé d'attribuer une aide directe aux familles qui en font la demande lorsque l'enfant a effectivement participé au voyage contrairement à la pratique antérieure qui attribuait une subvention globale aux établissements scolaires sur la base du nombre d'enfants susceptibles de participer au voyage. Concernant la classe de neige organisée du 13 au 15 janvier 2016 inclus, les familles Chauvelot, Prier et Drut ayant fourni l'attestation parentale et l'attestation de participation délivrée par le chef d'établissement pour leurs enfants, le conseil municipal, à l'unanimité, a voté une participation de 30€ par enfant, sommes qui seront prélevées à l'article 6574 du Budget Communal 2016.

Mme le Maire a rappelé que la commune a sollicité en 2015, auprès du Conseil départemental, la fourniture d'un abribus destiné à l'arrêt de la rue des Chailles. Le Conseil Départemental ayant répondu favorablement à cette demande, le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Mme le Maire à signer une convention de mise à disposition avec le Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté la révision des loyers des logements communaux à compter du 1er mai 2016. Compte tenu du dernier indice de référence des loyers publié par l'INSEE, le montant des loyers mensuels est porté comme suit : 451.90€ pour le loyer du logement sis 13 rue Simon Gauthiot - 461.96€ pour le loyer situé 15 bis rue Simon Gauthiot - 410.23€ pour le loyer situé au 15 rue Simon Gauthiot -

Commémoration du 71^{ème} anniversaire de la Victoire du 8 Mai 1945

Ancrez le passé dans les mémoires : A l'occasion du 71^{ème} anniversaire de la Victoire de 1939-1945, les élus et les Anciens Combattants rendront hommage aux soldats morts pour la France le dimanche 8 mai. Chacun est invité à participer à ce moment de recueillement et de souvenir.

INVITATION

La Municipalité invite toute la population à participer aux côtés des Anciens Combattants et des représentants des associations du village à la Cérémonie de commémoration de la Victoire 1945 :

- 📅 Rendez-vous le Dimanche 8 mai à 11h15 devant la Mairie.
- 📅 Défilé jusqu'au Monument aux Morts
- 📅 Hommage aux Soldats Morts Pour la France

Les Jeunes pourront s'associer activement à ce devoir de mémoire en pavoisant et fleurissant le Monument

Le Vin d'Honneur offert par la Municipalité clôturera cette cérémonie.



Tous les jeunes, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire.

Lors de votre inscription à la Mairie, il vous sera remis une attestation de recensement qu'il faudra conserver précieusement : elle vous sera réclamée pour votre inscription à tous les examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Pièces à fournir : une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française), un livret de famille, un justificatif de domicile.

Tous les jeunes nés en 2000 doivent se faire recenser en 2016.

Cartes Avantages Jeunes 2016-2017

En Franche-Comté, un jeune sur quatre possède cette carte qui regroupe plus de 2500 réductions et gratuités. Outil de découverte, d'accès à la culture, aux sports et aux loisirs, elle permet à tous les moins de 30 ans de réaliser des économies au quotidien et d'accéder à plus d'autonomie. La municipalité souhaite favoriser l'accès des jeunes ancierois à la carte 2016-2017. Partenaire du dispositif, la commune vendra les cartes qui auront été **réservées avant le 1^{er} juillet 2016**, au tarif de 6€ (au lieu de 8€ dans les autres points de vente). S'adresser en Mairie.

Des candélabres à disposition

Suite à l'optimisation de l'éclairage public mis en œuvre par la municipalité, les anciens candélabres et lampes ainsi déposés sont mis gracieusement à la disposition des ancierois qui souhaiteraient équiper leur propriété avec ce matériel sur leur réseau privé. S'adresser en Mairie

ETAT CIVIL



Le Carnet Rose de 2015

Tino Joyandet le 04 mai
Maëlie Cahuet le 25 juillet
Julian Collinet le 1^{er} décembre
Naomie Brousse le 12 décembre
Lucie Revoy le 15 décembre

**Bienvenue aux bébés et
Félicitations aux Heureux Parents**



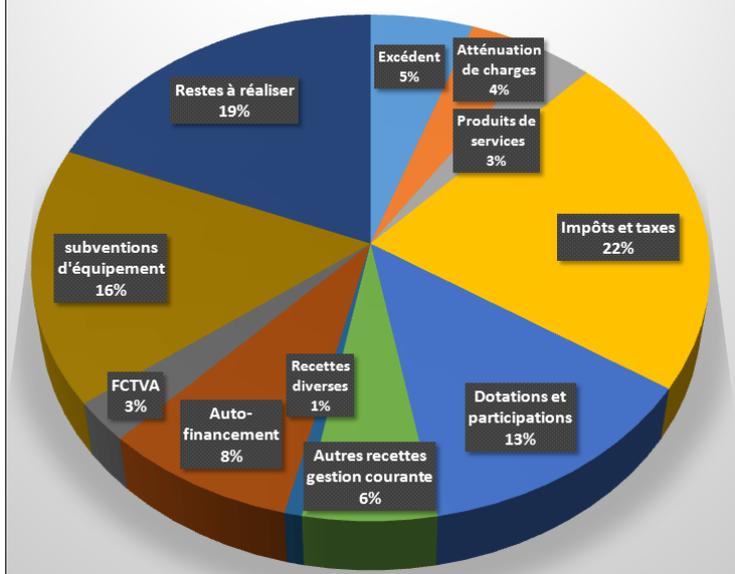
Nos Deuils en 2015

Gilles Forest le 22 janvier
Thierry Daguet le 15 mai
Gilles Hudel le 12 juin
Jean Didier le 27 Août

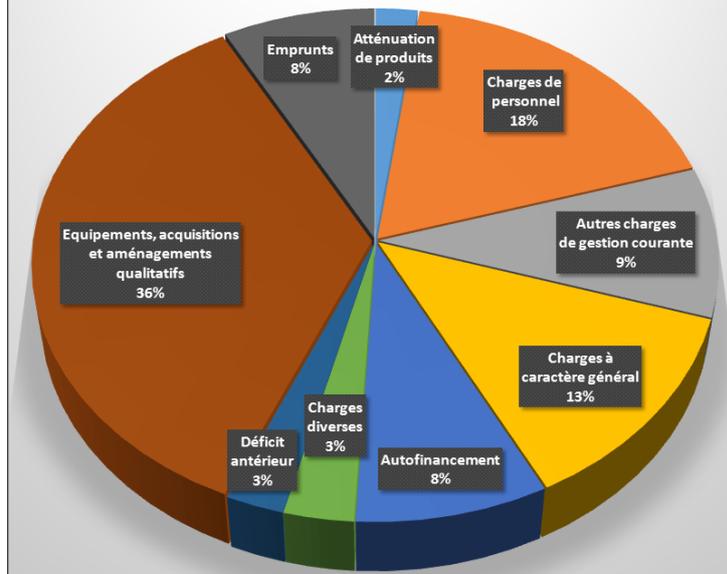
Sincères Condoléances aux Familles

LE BUDGET 2016 EN QUELQUES CHIFFRES

INVESTISSEMENT / RECETTES 2016 / FONCTIONNEMENT

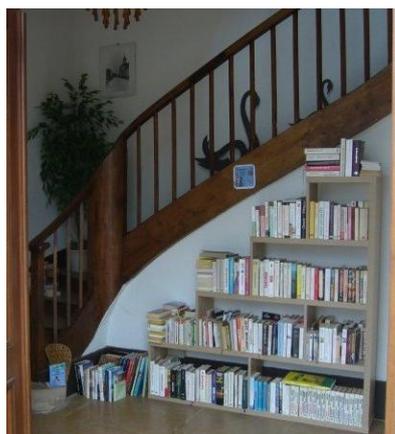


INVESTISSEMENT / DEPENSES 2016 / FONCTIONNEMENT



RECETTES 2016	457 929.00 €	DEPENSES 2016	457 929.00 €
Excédent	24 491.11 €	Atténuation de produits	10 000.00 €
Atténuation charges de personnel	18 200.00 €	Charges de personnel	83 020.00 €
Produits de services	12 260.00 €	Autres charges gestion courante	43 500.00 €
Impôts et taxes	101 820.00 €	Charges à caractère général	57 970.00 €
Dotations et participations	59 000.00 €	Autofinancement	38 474.00 €
Autres recettes gestion courante	26 700.00 €	Charges diverses	14 010.00 €
Recettes diverses	3 502.89 €	Déficit antérieur	11 653.59 €
Autofinancement	38 474.00 €	Immobilisations (Equipements...)	162 953.00 €
Fonds de Compensation TVA	12 000.00 €	Emprunts	36 348.41 €
subventions d'équipement	75 309.41 €		
Restes à réaliser	86 171.59 €		

Nouveautés : LE « LIVRES-SERVICE » - DES CIGOGNES AU VILLAGE



La Municipalité a le plaisir de proposer aux habitants d'Ancier un nouveau service disponible dans le hall de la Mairie depuis le 29 Mars 2016 : « La Lecture mutualisée ». Le principe est simple : Vous avez des livres qui traînent sur vos étagères ? Offrez-les ! Vous avez envie de découvrir de nouveaux livres ? Servez-vous ! Les lecteurs choisissent un ouvrage et reposent un des leurs à la place, ou pas ! La dépose et le retrait des livres est en total libre-service.

Cette mini-bibliothèque fonctionne déjà très bien : le choix de livres est varié et abondant, régulièrement approvisionné. De nombreuses personnes ont pris l'habitude de venir emprunter les ouvrages et nous nous en félicitons. A l'inverse, les jeunes sont peu nombreux à fréquenter ce service gratuit et c'est dommage...

Nous comptons sur les parents pour relayer l'information auprès de leurs enfants pour les encourager à faire vivre ce dispositif dans le domaine « Jeunesse », tant pour emprunter que pour déposer.

Dans le hall d'entrée de la Mairie :

- Lundi : 13h30 - 16h30
- Mardi et jeudi : 13h30 - 18h30
- Mercredi : 9h - 12h
- Vendredi : 8h-12h / 13h-16h30

Un couple de cigognes blanches choisit Ancier pour construire son nid.

Image inédite pour Ancier et la région Grayloise : ce nid de cigognes,



bâti au faite d'un sapin, en plein centre du village. Trois autres nids sont recensés au nord du département. Symbole de paix, de prospérité et de fécondité, les cigognes ont choisi notre village. Espérons que nous aurons le plaisir d'observer les petits cigogneaux prochainement... En attendant, il est recommandé de les contempler discrètement, et surtout de ne pas chercher à leur apporter de la nourriture qui mettrait le couple et les futurs petits en danger de mort.